



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **10-09**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
Du 11 février 2009**

Le onze février deux mille neuf, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Michel BAFFERT, Président du SIRD

Date de convocation : 29 janvier 2009

Nombre de délégués en exercice : 18 **Présents :** 14 **Votants :** 15

Présents : MMES BROUZET, DIDIER, MICHEL, MASTROMAURO, SAUNIER-PLUMAZ, TESSAIRE (2), MM BAFFERT, BOULARD, CARBONARI, GAUTHIER, GILABERT, JULLIEN, MOLINARO, REPELLIN,

Absents excusés : Mmes FRIER, CARRIER, MM COIGNE, ROUX

Président de séance : Michel BAFFERT

Secrétaire de Séance : Martine BROUZET

Rappel du quorum : 10

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE- FINANCES
Présentation du budget primitif 2009 du SIVOM - Vote.

Rapporteur Michel BAFFERT

Le Président présente au Comité, le budget primitif 2009 du SIVOM, qui se résume brièvement de la façon suivante :

Le Syndicat propose :

- un budget principal voté par nature et par chapitre avec une présentation fonctionnelle.

Les fonctions présentées dans le budget principal sont réparties ainsi :

Compétences	Fonctions
• Administration générale	: 020 Services Généraux
• Etablissements sportifs liés aux activités scolaires	: 23 Lycées 22 Collèges 411 Autres gymnases
Insertion - Emploi	: 412 Gymnase A. Bergès
• Prévention de la délinquance	: 524 Insertion- Emploi 101 prévention de la délinquance

Chaque article est « éclaté » par fonction, ce qui permet en outre, l'analyse et le calcul des contributions communales.

BUDGET PRINCIPAL -

En section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 2 163 222,90 €

Dépenses

022- Dépenses imprévues	31 300,00 €
011 - Charges à caractère général	294 000,00 €
012 - Charges de frais de personnel et frais assimilés	773 000,00 €
65 - Charges de gestion courante	158 000,00 €
66 - Charges financières	275 000,00 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	55 200,00 €
023- Virement à la section d'investissement	576 722,90 €
€	

TOTAL

2 163 222,90 €

DELCOM 10-09Recettes

002 : Excédent de fonctionnement	21 722,90 €
7311 Impôts et taxes	1 837 500,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	200 000,00 €
75 - Produits de gestion courante	59 000,00 €
013- Atténuation de charges	45 000,00 €

TOTAL **2 163 222,90 €**

En Section d'investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 3 294 151,00 €

Dépenses

001 Déficit reporté	548 450,85 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	380 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	343 800,00 € dont 5194,93 De RAR
21 - Immobilisations corporelles	35 900,00 €
23 - Immobilisations en cours	1 986 000,15€ dont 21665,72 € de RAR

TOTAL **3 294 151€**

Recettes

10 - Dotations, fonds divers	420 000,00 €
1068 - Réserves	750 000,00 €
13 - Subvention	601 914,00 €
16 - Emprunt	809 893,10 €
27 : Immobilisations financières	76 000,00 €
28 - Amortissement des immobilisations	55 200,00 €
481 charges à répartir	4 421,00€
021- Virement de la section de fonctionnement	576 722,90 €

TOTAL **3 294 151 €**

DEL COM 10-09

En récapitulation :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	CUMUL Section
Dépenses	2 163 222,90		D002/	2 163 222,90
Recettes	2 141 500		R002 /21 722,90	2 163 222,90

SECTION D'INVESTISSEMENT	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	CUMUL Section
Dépenses	2 719 019,85	26 680,65€	D001 548 450,85€	3 294 151€
Recettes	3321 012		R001	3 294 151 €

TOTAUX	
BUDGET	DOTATIONS DES COMMUNES
5 457 373,9	1 837 500

Les annuités d'emprunt représentent 36 % des contributions des communes.

Les contributions des communes au budget du SIVOM augmentent de 3,5 % en moyenne.

Cette augmentation est diversement répartie dans les communes en fonction de l'utilisation du complexe sportif A.Bergès et de la participation sur la thématique Prévention de la sécurité. Le coût de fonctionnement du complexe étant calculé proportionnellement d'une part au nombre d'élèves du lycée et d'autre part au temps d'utilisation par les clubs sportifs.

Le Président demande au Comité de voter le présent budget.

Le Comité Syndical, après délibération

☞ approuve le budget primitif 2009 du S.I.R.D., ainsi que l'intégration des restes à réaliser 2008.

CONCLUSIONS ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 12 février 2009
Le Président,
Michel BAFFERT